

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

REGARD ACTIONS CROISSANCE (Part H : FR0010612259)

Cet OPCVM est géré par PRO BTP FINANCE,
Société de Gestion de Portefeuille du Groupe PRO BTP
L'OPCVM est soumis au droit français.

Objectifs et Politique d'investissement

OPCVM de classification « actions internationales », le fonds a pour objectif, de construire un portefeuille de valeurs de croissance afin de surperformer le Stoxx Europe TMI Growth sur un horizon de temps supérieur à 5 ans. L'indice Stoxx Europe TMI Growth constitue l'indicateur de référence. Il est calculé en euro sur la base des cours de clôture, dividendes réinvestis.

Le Fonds est exposé en permanence à 60 % minimum aux marchés actions de l'Union européenne ainsi que du Royaume-Uni, de la Suisse et de la Norvège. Au sein de cette zone géographique, il opère une gestion active au travers d'une approche quantitative et d'une approche fondamentale afin de sélectionner des valeurs de croissance (titres de sociétés dont les résultats sont supérieurs à la moyenne du marché). L'exposition aux risques de marché autres que ceux de l'Union européenne, du Royaume-Uni, de la Suisse et de la Norvège doit rester accessoire.

Afin de gérer sa trésorerie ou d'accéder à des marchés géographiquement ou sectoriellement spécifiques, le fonds pourra détenir jusqu'à 10% de son actif, en OPC, qu'ils soient OPCVM (de droit français ou de droit européen) ou fonds d'investissement à vocation générale de droit français, externes ou non à PRO BTP FINANCE.

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, le fonds pourra avoir recours aux bons du Trésor, obligations et autres titres de créance négociables de la catégorie « investment grade » européens (notés au moins BBB- chez S&P ou Baa3 chez Moody's), dans la limite de 25 % de l'actif.

Le fonds peut intervenir sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré. Sur ces marchés, le fonds peut recourir aux contrats à terme et/ou aux options. Le gérant a la possibilité de prendre des positions pour couvrir le portefeuille contre les risques actions et/ou augmenter son exposition au marché actions dans l'objectif d'améliorer le rendement du fonds. L'engagement maximal autorisé est de 100 % de l'actif net. Compte tenu des interventions sur les marchés à terme, elle pourra générer une exposition au risque actions jusqu'à 120 % de l'actif net.

Le fonds pourra avoir recours exceptionnellement aux liquidités dans la limite de 10 % de l'actif net. De manière exceptionnelle et temporaire, le fonds pourra se trouver en position débitrice et ainsi avoir recours aux emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net.

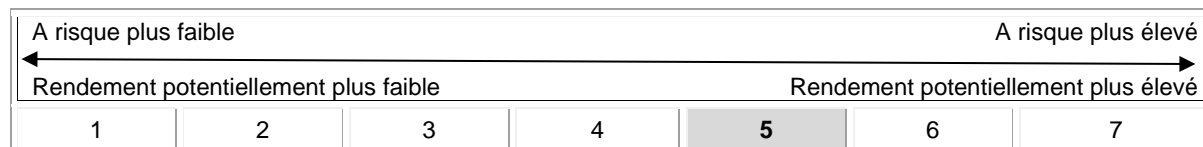
Le Fonds est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Pour la part H, le résultat net de l'exercice est distribué annuellement avec possibilité d'acomptes.

La durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour avant 15 heures 30 et exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée à partir des derniers cours de bourse du jour. Les ordres reçus après 15 heures 30 seront exécutés sur la valeur liquidative suivante.

Profil de risque et de rendement



Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Le fonds est classé dans la catégorie 5, niveau reflétant le risque du marché des actions.

Risque important pour le fonds non pris en compte dans l'indicateur :

- Impacts des techniques de gestion, notamment des Instruments Financiers à Terme : Le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme.

Frais

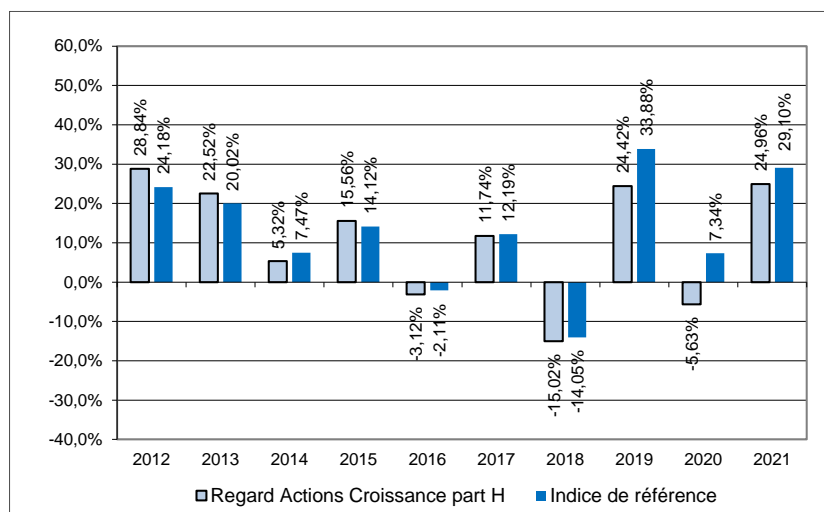
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement | |
|---|-------|
| Frais d'entrée | 5% |
| Frais de sortie | Néant |
| Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. | |
| Frais prélevés par le fonds sur une année | |
| Frais courants | 0,2%* |
| Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances | |
| Commission de performance | N/A |

* Le chiffre communiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en septembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 11 et 12 du prospectus de ce fonds, disponible sur le site www.probtpfinance.com

Performances passées



Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

Création du fonds : 2 juillet 2008

Création de la part H : 2 juillet 2008

Devise de calcul des performances passées du fonds : Euro

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Lieu et modalités d'obtention d'information sur le fonds (prospectus/rapport annuel/document semestriel)

: Le porteur peut obtenir plus d'information sur le fonds sur simple demande écrite auprès de : PRO BTP FINANCE – 7 rue du Regard - 75006 PARIS

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller ou du Centre des impôts.

La responsabilité de PRO BTP FINANCE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds. Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.probtpfinance.com Un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement sur demande.

Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 17/10/2022.